



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.3/1995/26
17 février 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DE STATISTIQUE
Vingt-huitième session
27 février-3 mars 1995
Point 16 de l'ordre du jour provisoire*

QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME ET QUESTIONS CONNEXES

Plans des organisations internationales dans le
domaine des statistiques

Rapport du Secrétaire général

1. Le présent rapport traite de deux résumés des futurs plans des organismes des Nations Unies et de diverses autres organisations internationales dans le domaine des statistiques intitulés "Plans des organisations internationales de statistique" et "Programmes de travail internationaux en matière de statistique dans la région de la CEE, 1994/95 et 1995/96 : présentation intégrée" (CES/830), dont la Commission est saisie pour information.
2. Par la force des choses, les résumés sont sélectifs dans leur couverture et, dans la plupart des cas, la période de planification varie d'une organisation à l'autre. Seules sont présentées les activités nouvelles et les activités qui ont été supprimées ou modifiées sensiblement. Ne sont pas envisagées les activités normales, par exemple la publication de publications périodiques et d'autres activités dont la nature n'a pas évolué depuis la vingt-septième session de la Commission.
3. Sont évoquées dans le rapport les activités des organismes et institutions ci-après : Division de statistique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, Commission économique pour l'Europe (CEE), Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), Commission économique pour l'Afrique (CEA), Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation des Nations Unies pour

* E/CN.3/1995/1.

l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation mondiale de la santé (OMS), Banque mondiale, Fonds monétaire international (FMI), Union postale universelle (UPU), Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), Organisation mondiale du tourisme (OMT) et Institut interaméricain de statistique.

4. Les résumés sont présentés sous la forme de rubriques. La classification retenue est la Classification des programmes du Comité administratif de coordination, qui est largement utilisée par les organismes des Nations Unies pour rendre compte des programmes à l'échelle du système.

5. Tous les séminaires, ateliers, enquêtes sur les ménages, missions de formation et de coopération technique ont été rangés sous la rubrique "Création de capacités et formation", sauf les cas où, selon toute évidence, tel séminaire ou atelier était consacré à l'élaboration de méthodologies, auquel cas le séminaire ou l'atelier en question était rangé sous la rubrique correspondante. Dans les cas où l'objectif n'était pas évident, l'activité était rangée sous la rubrique "Création de capacités et formation". Toutes les activités de coopération technique l'ont été sous cette dernière rubrique et non sous celle réservée à ce genre d'activité. Les réunions et conférences régionales de statisticiens, celles des organes délibérants en matière de statistique des institutions spécialisées et les autres réunions similaires ont été rangées sous la rubrique "Création de capacités et formation".

6. Trois catégories spéciales ont été créées pour les fonctions suivantes : "Classifications", "Mise au point de technologies et bases de données" et "Coordination". Cette construction, échafaudée généralement par la reproduction des données d'information importantes, contenues dans les éléments de rubrique, donne une idée des activités menées dans ces trois domaines, qui présentent un intérêt notoire pour la Commission.

7. Les résumés sont sélectifs : ils renseignent sur les plans que les organisations considèrent comme étant les plus importants de leur programme de travail d'ensemble au cours de la période considérée. Ils ne présentent pas de manière exhaustive les plans sous chaque rubrique.

QUESTIONS À EXAMINER

8. La Commission pourra formuler des observations sur les plans futurs des organisations internationales dans les divers domaines considérés et donner des directives complémentaires concernant la couverture et l'optique qu'elle souhaiterait que l'on donne au rapport dans l'avenir, de manière à ce que celui-ci réponde mieux à ses exigences.
